

RÉSOLUTION N° 560

RAPPORT ANNUEL DE L’IICA POUR L’ANNÉE 2011

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-deuxième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 595 (12), « Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2011 »,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du Règlement intérieur du Comité exécutif établit qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) de recevoir, analyser et adopter le rapport annuel sur les activités réalisées par la Direction générale et de prendre les mesures appropriées;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2011, lequel a été envoyé par le Directeur général de l’Institut le 25 avril 2012 au Conseil permanent de l’Organisation des États Américains (OEA);

Que ledit rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA pendant l’année 2011 pour mettre en application les programmes nationaux, régionaux et continentaux de coopération de l’Institut, dans le cadre du Plan à moyen terme 2010-2014;

Que chaque représentant de l’Institut dans les 34 États membres a présenté aux autorités nationales le rapport correspondant sur la coopération fournie au pays par l’IICA en 2011;

Que le Rapport annuel 2011 est disponible pour consultation, dans son format électronique, sur le site web de l’Institut (www.iica.int),

DÉCIDE :

D’approuver le Rapport annuel de l’IICA pour l’année 2011.

8/11/12